



TROISIEME SEMINAIRE DES ACTEURS AFRICAINS FRANCOPHONES DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET LES REG



Nouakchott, 27 - 30 septembre 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	3
OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SÉMINAIRE 2010	3
PARTICIPATION	4
ORGANISATION DU SÉMINAIRE	4
1 – Organisation générale	4
2 – Cérémonie d'ouverture du séminaire	5
DÉROULEMENT DES TRAVAUX - SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS	6
1 - Session 1 : Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre	6
2 - Session 2 : Opérateurs internationaux dans l'exécution des opérations de déminage	8
3 - Session 3 : Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre	9
4 - Session 4 : Stratégie nationale et planification	10
5 - Session 5 : Matériel et techniques de déminage mécanisé	11
6 - Session 6 : Développement des Normes nationales de l'action contre les mines	12
7 - Session 7 : Assistance aux victimes Mobilisation des ressources au plan national et auprès des bailleurs de fonds	14
8 - Session 8 : Remise à disposition des terres	14
9 - Session 9 : Gestion de l'information	14
10 - Session 10 : Mobilisation des ressources au plan national et auprès des bailleurs de fonds	14
CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS	19
1 – Cérémonie de clôture du séminaire	19
2 – Recommandations	20
Annexe 1 : Programme du séminaire	21
Annexe 2 : Liste des participants	25
Annexe 3 : Synthèse des évaluations	30
Annexe 4 : Sommaire de la documentation reproduite sur le CD	32
Annexe 5 : Article du journal Horizons, 28 septembre 2010	35

INTRODUCTION

Le troisième séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines et tristes explosifs de guerre (REG) s'est déroulé du 27 au 30 septembre 2010 à Nouakchott – République Islamique de Mauritanie.

Cette rencontre, accueillie cette année par l'Etat mauritanien, a été organisée par le Centre International de Déminage Humanitaire-Genève (CIDHG) avec le concours du PNDHD (Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement) et le soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de la Suisse et de la France.

Ce séminaire a regroupé, durant 4 jours, plus de cinquante personnes dont les responsables de 15 Etats africains francophones, membres ou associés à l'OIF, résolument engagés dans la réduction de l'impact de mines et REG sur leur territoire national, ainsi que les représentants francophones d'organisations internationales et régionales telles que l'ONU, la CEDEAO et l'Union Africaine (UA) ou d'ONG et de sociétés commerciales spécialisées.

Volontairement conçue comme une plateforme d'échange d'expérience, cette troisième rencontre a permis à l'ensemble des participants de partager des informations et d'accéder à l'expertise en français dans les diverses composantes de l'action contre les mines. Elle a également permis de mettre en lumière les expertises nationales propres ou les expertises africaines individuelles, en particulier au cours de sessions consacrées aux normes nationales, à la remise à disposition des terres ou encore à la gestion de l'information.

CONTEXTE

Les problèmes engendrés par les mines et les REG touchent directement les populations, les femmes et les enfants en particulier; ils constituent un frein à la mise en place des initiatives de paix et au développement des activités, au retour des réfugiés ou à la réinstallation des personnes déplacées, à la reconstruction des infrastructures, autant d'éléments pour tant indispensables à la reprise d'une vie normale.

Le CIDHG encourage les pays touchés à développer leurs capacités propres d'action en diffusant le savoir et l'expertise qu'il a acquis sous la forme d'assistance opérationnelle ou de formation, ou en participant à l'organisation d'événements régionaux ou internationaux plus larges.

Le CIDHG a créé une structure dédiée au développement de ses activités francophones pour mieux répondre aux demandes récurrentes d'assistance des pays qui utilisent le français et pour valoriser leur expertise sur la scène internationale.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans une perspective pluriannuelle, ces séminaires ont quatre objectifs généraux :

- mobiliser les acteurs nationaux francophones pour une mise en oeuvre efficace des différents instruments de droit international humanitaire se rapportant aux mines et aux REG (incluant les sous-munitions) ;
- rassembler les acteurs nationaux et les experts francophones des organisations internationales et des ONG ;

- accroître la capacité de ces acteurs à formuler et à mettre en oeuvre des programmes efficaces et cohérents d'action contre les mines et les REG au sein de structures nationales ainsi qu'à intégrer leurs activités à la politique de développement de leur pays ;
- susciter les échanges et les coopérations entre acteurs des pays francophones touchés.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SÉMINAIRE 2010

Le séminaire de 2010 a pour objectif spécifique de consolider la plateforme d'échanges d'information entre les acteurs nationaux, élaborée lors des séminaires qui se sont précédemment déroulés à Cotonou et à Dakar, et de développer les échanges de connaissance et de compétence à partir de thèmes qui ont été retenus par les participants. La méthodologie appliquée vise à donner aux responsables nationaux le maximum d'éléments concrets transposables au sein de leurs programmes, ainsi qu'à faire témoigner le plus grand nombre possible d'acteurs engagés sur le sol africain.

PARTICIPATION

Le séminaire 2010 a regroupé les représentants de 15 Etats francophones suivants : Algérie, Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée Bissau, Liban, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République du Congo, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad. Plusieurs représentants du service de l'action antimines des Nations Unies, de la CEDEAO, de l'UA et d'ONG œuvrant dans le domaine de l'action contre les mines et les REG, ainsi que le secrétaire général de la commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA - France) et le Consul honoraire suisse à Nouakchott, ont par ailleurs pris part aux séances de travail et à l'ensemble des débats (cf. Annexe 2 / Liste des participants).

ORGANISATION DU SÉMINAIRE

1 – ORGANISATION GÉNÉRALE

La première journée du séminaire a eu lieu au Palais des Congrès (Présidence de la République) et les trois journées suivantes dans les locaux de l'Hôtel Atlantic Ezza.

Le séminaire a été organisé par M. Jean-Luc Delon, responsable du Programme francophone au CIDHG, avec le concours du programme national mauritanien et des personnes suivantes :

- M^{lle} Estelle Aebersold, Chargée de projet, Programme francophone/CIDHG - chargée de l'organisation substantielle du séminaire, des relations avec les participants ainsi que des aspects documentaires ;
- M. Sébastien Coquoz, Chargé de projet, Programme francophone/CIDHG – chargé des aspects logistiques et financiers ;
- M. Ahmedou Bambaould Baye Wali, Modérateur, chargé de l'animation et de la conduite des travaux du séminaire.

Les thèmes développés ainsi que le contenu des sessions constituant les travaux de ces quatre jours ont été définis en liaison avec les acteurs nationaux, sur la base de recommandations émises lors du second séminaire, qui a eu lieu à Dakar, de même que sur la base de questionnaires de préparation envoyés au mois de mai (cf. Annexe 1 / Programme du séminaire). De fait, cette rencontre a été articulée en 10 sessions, comme indiqué ci-après :

- Session 1 : Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre
- Session 2 : Opérateurs internationaux dans l'exécution des opérations de déminage : défis et succès
- Session 3 : Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre (dont sous munitions)
- Session 4 : Stratégie nationale et planification
- Session 5 : Matériels et techniques de déminage mécanisé
- Session 6 : Normes nationales et internationales
- Session 7 : Assistance aux victimes
- Session 8 : Remise à disposition des terres
- Session 9 : Gestion de l'information
- Session 10 : Mobilisation des ressources

L'intégralité de la documentation relative à chacune des sessions est disponible sur le CD-Rom joint au rapport (Annexe 4 / Sommaire de la documentation disponible sur le CD-Rom)

2 – CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU SÉMINAIRE

L'importance accordée par la Mauritanie à ce séminaire s'est manifestée par une grande représentation de ministres et hauts fonctionnaires d'Etat, tels que le Ministre des Affaires économiques et du développement, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre de la Défense Nationale et le Commissaire aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile, ainsi que par la présence de Al Jezeera et TVM, principaux médias de la presse et de la télévision locales. Afin de marquer l'évènement, une conférence de presse a eu lieu en marge de la cérémonie d'ouverture et a permis à M. Aliouneould Mohamed El Hacem, Coordinateur/PNDHD ainsi qu'à M. Cornélio Sommaruga, Président honoraire du CIDHG et ancien président du Comité International de la Croix Rouge (CICR) et M. Jean-Luc Delon, Responsable du Programme francophone/CIDHG, d'informer et de sensibiliser un large public à la problématique des mines et des REG en Afrique.

Marquée par trois discours, la cérémonie d'ouverture a débuté par l'allocution de M. Jean-Luc Delon. Après avoir remercié la Mauritanie pour son hospitalité d'exceptionnelle qualité, M. Jean-Luc Delon a indiqué que le choix de la Mauritanie s'était imposé du fait du partenariat privilégié existant entre le CIDHG et le PNDHD. Il a en suite salué l'ensemble des participants en citant plus spécifiquement M. Badwi El Sakkal, représentant du Liban et nouveau pays participant, ainsi que Messieurs Cyriaque Agnekethom et Youssouf Abdallah Ali, représentants des nouvelles organisations présentes, à savoir la CEDEAO et l'UA. Pour terminer, il a rappelé les idées sur lesquelles ce séminaire de même que ceux des années précédentes, ont été fondés :

- continuer à convaincre les directeurs nationaux que le CIDHG peut les aider effectivement dans leur tâche quotidienne ;
- apporter aux acteurs de terrain francophones, dans tous les domaines de l'action contre les mines, le complément d'information le plus utile et le plus adapté possible ;
- valoriser l'expertise et l'expérience africaines afin de contribuer à leur partage ;
- contribuer à faire en sorte que les différents directeurs de programmes nationaux se connaissent mieux, pour leur donner envie de tirer parti de toutes les bonnes idées inventées ailleurs et qui pourraient trouver une application chez eux ;
- offrir un cadre unique d'échange au sein de la famille francophone.

M. Cornélio Sommaruga a pris alors la parole et a indiqué que ce séminaire témoignait des liens importants qui se sont créés au fil des années entre le CIDHG et l’Afrique francophone, ainsi que de la reconnaissance d’une expertise africaine et de la volonté de donner davantage la parole aux programmes nationaux pour cerner au mieux leurs attentes. Il a ensuite effectué un cadrage de la problématique des mines et des restes explosifs de guerre dans le contexte africain, en félicitant ce continent pour son engagement massif et rapide à signer et ratifier les différentes conventions, qu’il s’agisse de celle sur l’interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) ou de celle sur les armes à sous-munitions (CASM). Enfin, M. Cornélio Sommaruga a clôturé son discours en insistant sur les défis, tout particulièrement ceux liés au peu de ressources disponibles, que l’Afrique doit affronter, et en insistant sur la coopération sud-sud comme promiseuse de développement.

L’allocution de M. Mohamed Ould Bilal, Ministre mauritanien de l’Intérieur et de la Décentralisation, a clôturé cette cérémonie d’ouverture. Après les salutations de bienvenue et les remerciements à l’endroit des organisateurs qui ont choisi la Mauritanie pour accueillir ce séminaire, il a rappelé les ravages causés par les mines et les REG ainsi que leur impact dévastateur sur le développement socio-économique des pays affectés. Il a ensuite présenté la position de la Mauritanie qui, par sa signature de la CIMAP en 1999 et la ratification de cette convention en 2000, de même que par la signature de la CASM le 19 avril dernier, s’est engagée concrètement dans la lutte contre les mines et les REG. Il a également tenu à rappeler qu’à l’horizon 2015, la Mauritanie devrait être débarrassée de toutes les mines antipersonnel et munitions non explosées des zones affectées de son territoire, récompensant ainsi les efforts mis en œuvre depuis tant d’années. Pour terminer, et avant de déclarer officiellement ouvert le 3^e séminaire des acteurs francophones de l’action contre les mines et REG, M. Mohamed Ould Bilal a souligné l’importance de cette rencontre et invité chacun à y participer activement.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX - SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

1 – SESSION 1 : SYNTHÈSE D’INFORMATIONS SUR L’ACTION CONTRE LES MINES ET LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE - COMMUNICATIONS DES ORGANISATIONS ET DES ETATS

L’objectif de cette session est double. Il s’agit d’une part de présenter aux participants différentes structures œuvrant à leur profit sur le terrain ou depuis la France et ce, en étroite partenariat avec le CIDHG. Il s’agit, d’autre part, de permettre aux pays participants qui le souhaitent de présenter leurs évolutions nationales significatives dans le domaine de l’action contre les mines et les REG.

Ainsi, la première phase de cette session a été consacrée à présenter ou faire le point des évolutions au sein de trois organisations, le CIDHG, le Centre de Perfectionnement aux Actions Post-Conflictuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) du Bénin, et le Centre National de Déminage et de Développement Humanitaire d’Angers (CNDH-A).

M. Jean-Luc Delon a dressé un bilan de l’année 2010. Ce bilan, financier mais également de substance, a permis aux participants de mieux comprendre l’origine et la répartition des fonds. Il a également permis de mettre en lumière les nouvelles traductions et publications : 39 NILAM sont désormais en ligne sur les 41 existantes, la traduction de « *REG : une analyse de la menace* » est désormais achevée et la version française du « Guide sur les armes à sous-munitions », tout juste publiée, a été distribuée aux participants. Il a enfin consacré une part importante de son discours à développer les évolutions qui ont eu lieu récemment et qui vont se poursuivre tout au long de l’année 2011, visant à l’appropriation de différents outils par les partenaires africains et à la clôture progressive du programme francophone du CIDHG.

M. Jean-Marc Ballésio, expert en munitions, a ensuite présenté le CNDH-A et ses missions de traduction, de formation des militaires au déminage humanitaire, de développement des partenariats institutionnels et de création d'outils. Il a insisté sur le partenariat qui lie le CNDH-A au CIDHG puisque, depuis 2007, le CNDH-A s'est investi dans la traduction des NILAM. A ce jour, 20 normes ont été traduites par ailleurs de cette façon. Ce partenariat et ces relations privilégiées se sont également concrétisées par l'entrée au sein du Comité de révision des normes d'un membre du CNDH-A, à titre de représentant de la communauté francophone.

M. Norbert Badet, directeur du CPADD ainsi que M. Patrice Hubert, directeur des études de ce centre, ont quant à eux proposé une mise à jour des informations concernant le Centre de formation du Bénin. Centre unique en son genre dans le monde francophone, il a depuis son ouverture en 2003 formé 926 personnes provenant de 27 pays. Le CPADD entend jouer un rôle plus actif dans l'action sous-régionale et régionale. Pour ce faire, il développe et adapte ses formations aux besoins de la sous-région : de nouveaux modules centrés sur le management, la remise à disposition des terres, l'éducation au risque des mines, le déminage mécanisé, le EOD/Nédex niveau 1, ont donc vu le jour, de même que des cours dispensés en portugais. Cette présentation a également permis de donner une version actualisée des coûts liés à cette formation, s'élevant désormais à 43 000 CFA soit 65 euros par jour et par stagiaire.

Avec sa présentation du PNDHD de Mauritanie, M. Aliouneould Mohamed El Hacen a ouvert la seconde partie de la session consacrée aux Etats. Il a tout d'abord exposé la situation des mines et REG en Mauritanie, depuis que l'étude d'impact de 2006 a permis de réduire à 76 km² les 330 000 km² préalablement suspectés. Il a ensuite développé les différents points fondamentaux de la stratégie nationale 2010-2014 :

- Déminage de toutes les zones affectées identifiées avant janvier 2014 ;
- Réduction des accidents dus aux mines pour atteindre l'objectif de « zéro victime » ;
- Fournir les soins médicaux à tous les survivants d'accidents dus aux mines, et l'assistance requise pour leur permettre de s'intégrer dans la vie sociale ;
- Développement à tous les niveaux des capacités nationales pour soutenir l'exécution du programme.

Enfin, M. Aliouneould Mohamed El Hacen a conclu sa présentation en mettant en lumière les différents défis auxquels fait face la Mauritanie : défis en termes de mobilisation de ressources, de déminage mécanique et de déminage dans des conditions climatiques difficiles.

M. Ahècene Gherabi, représentant du Ministère algérien de la Défense Nationale, a ensuite présenté le PEPAM ou Projet de sensibilisation et d'éducation aux risques des mines, qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2012. En partenariat avec de multiples agences internationales et organisations/associations locales et gouvernementales, il vise à favoriser l'adoption de comportements plus sûrs par le 1/10^e de la population le plus exposé au danger des mines et restes explosifs de guerre (établissements scolaires, agents sociaux...) réparti sur une superficie de 227 419 km².

Le représentant du Niger, M. Younoussa Abdoulaye, a quant à lui exposé les modes de fonctionnement et dernières évolutions de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI). Un atelier d'éducation aux risques des mines à Agadez, le lancement du déminage de l'axe Arlit/Gougaram/Iferouane/Timia et la formation de 100 démineurs nigériens par 30 opérateurs sont les principales activités prévues pour l'année 2009-2010.

Enfin, cette session s'est achevée par la présentation de M. Bède Baregensabe, représentant de la Direction des Actions Humanitaires contre les Mines (DAHMI) du Burundi qui, après avoir présenté les objectifs de la DAHMI, a développé différents points sur l'enquête environnementale récemment menée, en coopération avec l'ONG MAG, dans la zone suspectée minée proche de la réserve naturelle de la Kibira. Cette enquête met en application l'Action n°14 du Plan d'Action de Carthagène.

Ces présentations ont laissé la place à une série de questions. M. Rodolphe Liebeschitz, représentant du PNUD Tchad, s'est interrogé sur la possibilité de former les personnes localement au Tchad, puis de faire valider ces formations par le CPADD. A cela, M. Norbert Badet, directeur du CPADD du Bénin, a répondu par l'affirmative et a proposé une discussion bilatérale pour approfondir cette proposition.

M. Philippe Houliat a également demandé davantage d'informations concernant les échanges de formateurs qui devaient avoir lieu entre le CPADD et l'IMATC (International Mine Action Training Centre) basé à Nairobi. M. Norbert Badet lui a répondu que le souhait de tels échanges persistait mais qu'aucune concrétisation de ce projet n'avait encore eu lieu.

2 - SESSION 2 : OPERATEURS INTERNATIONAUX DANS L'EXECUTION DES OPERATIONS DE DEMINAGE : DEFIS ET SUCCES

Objectif : Accroître les connaissances sur les conditions d'intervention sur le terrain des opérateurs internationaux, afin de permettre un débat et d'améliorer la collaboration entre eux et les acteurs nationaux.

Les travaux de cette session, dirigés par M. Alioune Ould Mohamed El Hacem, ont débuté par cinq exposés de représentants d'ONG (MAG, HI, NPA) et d'organisations internationales (PNUD, UNMACC) agissant en Afrique francophone. Après avoir permis de mieux appréhender les modes opératoires de différentes structures, les exposés ont été axés sur les difficultés rencontrées sur le terrain, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'opérateur ou liées à l'autorité nationale en place ou encore de difficultés dites partagées.

Parmi les points forts, il est à noter :

- Difficultés dues aux modes de fonctionnement des opérateurs : lourdeur administrative, problème de sécurisation des financements, imprécision des tâches et les problématiques liées à un planning trop serré/trop ambitieux.
- Difficultés dues à l'autorité nationale ou au pays d'intervention : remaniements fréquents au niveau des ministères ; absence de personnels nationaux qualifiés possédant un niveau international ; support financier du gouvernement irrégulier ou inexistant.
- Difficultés partagées : problèmes de communication, manque de coordination, mauvaise connaissance réciproque ; difficulté à mobiliser de nouveaux bailleurs de fonds ; mauvaise exécution de certaines activités planifiées.

Ces exposés ont cédé la place à de nombreux échanges entre les participants. M. Papa Omar N'Diaye, directeur du Centre National d'Action Antimines du Sénégal (CNAMS) a souhaité qu'une différence soit faite entre humanitarisme et philanthropisme. En effet, s'il est certain que dans les pays pauvres l'expertise manque souvent, il faut cependant parfois regretter la trop grande proportion d'expatriés quand bien même les ressources locales existent. Il a également tenu à dénoncer le comportement « Rambo » de certains expatriés et la nécessité pour eux de comprendre le pays et les gens qui y vivent. A cela, M. Jacques Delemarle, représentant de l'ONG MAG Burundi, a tenu à signaler que tout opérateur est soumis à la législation nationale du pays dans lequel il intervient, et de fait, peut être contraint de ne pas employer d'expatriés si l'expertise locale existe. M. Rodolphe Liebeschitz a complété cette intervention en indiquant que, dans le cas du Tchad, la discipline est assurée par des responsables nationaux et que le moindre problème concernant un expatrié signifie le rapatriement immédiat de celui-ci dans son pays d'origine.

3 - SESSION 3 : SENSIBILISATION AUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET LES REG (DONT SOUS MUNITIONS)

Objectifs : Poursuivre la sensibilisation des participants au droit international humanitaire. Faire un panorama des différentes conventions, en insistant tout particulièrement sur les enjeux de la CASM, nouvellement entrée en vigueur.

Les travaux de cette session ont débuté par l'intervention de M. Cornélio Sommaruga. Intitulée *Le désarmement humanitaire*, cette présentation avait pour but de faire le lien entre les trois Conventions pertinentes : la Convention d'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP), la CASM, et les Protocoles II et V de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), toutes négociées et adoptées sous l'angle du désarmement humanitaire, prônant ainsi une approche visant à la protection des individus et tenant compte de l'importance du développement dans les pays affectés par ces armes. M. Cornélio Sommaruga a ensuite mis en lumière les évolutions récentes, liées en particulier à l'adoption de la CASM, qui permettent de réaliser à quel point la Déclaration de Saint Pétersbourg, et la préoccupation humanitaire qui la sous-tend, non seulement demeurent au cœur du développement du droit international humanitaire mais aussi préservent toute son actualité. Il a conclu son discours en mentionnant que c'est cette préoccupation humanitaire, le souci de protéger les civils, de renforcer les droits des victimes, qui doit continuer à animer, dans leur travail quotidien, l'ensemble des acteurs présents.

Suite à cette présentation, Mme Sophie Delfolie, Spécialiste de l'appui à l'application (ISU) de la CIMAP a développé les points fondamentaux de l'article 5, relatif à l'identification, au marquage des zones et à la destruction des stocks, et de l'article 7, relatif à la transparence de la CIMAP. Elle a également fait un bilan de l'avancement des Etats Parties au regard de l'article 5 : il est par exemple à noter que 16 Etats Parties ont terminé la mise en œuvre de cet article et que 38 Etats Parties doivent encore ne ttoyer des zones minées. Elle a poursuivi sa présentation par les problèmes à surmonter concernant l'identification et le rapport de toutes les zones qui contiennent des mines antipersonnel ; l'intensification des efforts de nettoyage de zones minées ; l'application de tout l'éventail de méthodes pour remettre à disposition les terres ; enfin, elle a conclu son exposé en traitant des problèmes à surmonter et a insisté sur les articles 14, 15 et 17 du Plan d'action de Carthagène, rappelant les engagements pris par les Etats pour des avancées effectives au regard de l'article 5.

A l'issue de cette première phase, une deuxième partie a été centrée sur la CASM, avec une présentation de ses enjeux par M. Boubine Toure, représentant ICBL, complétée par le témoignage de deux pays, la France et le Liban.

Outil de droit international humanitaire tout récemment adopté, il était incontournable de développer cette nouvelle convention. Aussi, après avoir évoqué la chronologie de cette Convention, ses principaux articles et ses enjeux, M. Boubine Toure a développé plus en détail la situation de l'Afrique face à la CASM. Il ressort de cette présentation que 3 Etats présents au séminaire en sont formellement Parties (le Burundi, le Mali et le Niger) ; que 8 Etats (le Bénin, la Côte d'Ivoire, la RDC, Djibouti, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad) sont signataires et que l'Algérie est non signataire.

M. Alain Girma, Ambassadeur « Mines et REG » en France, et secrétaire général de la CNEMA (Commission Nationale pour l'Élimination des Mines Antipersonnel), a fait part du positionnement de la France par rapport à la CASM. Il a tout d'abord indiqué que la CASM a une importance primordiale au regard des objectifs de désarmement, des objectifs humanitaires mais aussi des objectifs de développement des pays africains. M. Alain Girma a ensuite rappelé l'engagement de la France tout au long du processus d'Oslo, concrétisé lors de son action à la conférence de Dublin du 19 au 30 mai 2008 ; engagement concret également au niveau national puisque, dès mai 2008, des mesures radicales de retrait du service opérationnel de 22 000 roquettes M26 (soit 90% du stock) et de

13 000 obus à grenades OGR ont été prises. Enfin, et prenant l'exemple de la CNEMA, M. Alain Girma a tenu à rappeler que les structures nationales dédiées aux mines antipersonnel sont tout à fait adaptables pour les armes à sous-munitions. En effet, compte-tenu des grandes similitudes qui existent entre la CIMAP et la CASM, la possibilité est grande de prendre en compte la problématique des armes à sous-munitions en l'intégrant efficacement et à moindre coût dans les dispositifs nationaux existant pour lutter contre les mines antipersonnel.

Pour clôturer cette session, M. Badwi El Sakkal a présenté la structure nationale du Liban, de même que la problématique des mines et des bombes à sous-munitions dans son pays qui, en août 2010, concernait 43.2 km² dont 20.6 km² restaient à nettoyer. Cette présentation était justifiée par le rôle du Liban dans la mise en œuvre du processus d'Oslo. En effet, c'est à la suite de l'émotion suscitée par l'utilisation massive des armes à sous-munitions au Liban durant l'été 2006, et face aux difficultés rencontrées lors des négociations de Genève pour aboutir à un protocole spécifique, qu'un petit groupe d'Etats, sous l'impulsion d'une coalition d'ONG, s'est donné pour objectif d'aller plus loin et s'est inspiré pour cela du processus qui avait conduit à la CIMAP, lançant ainsi le processus d'Oslo qui a abouti à la Convention sur les Armes à Sous-Munitions.

4 - SESSION 4 : STRATEGIE NATIONALE ET PLANIFICATION

Objectif : Améliorer l'efficacité des programmes nationaux dans l'élaboration de stratégies plus crédibles face aux potentiels bailleurs de fonds.

Cette session, dirigée par M. Alioune Ould Mohamed El Hacem, a permis deux interventions majeures : celle du Professeur M. Ahmed Youra Haye, consultant mauritanien mandaté par le PNDHD et celle de Mme Eva Faye, consultante CIDHG, chargée de donner des repères sur la mise en place d'une stratégie nationale et d'une planification dans le contexte spécifique des pays africains francophones.

Au cours de son intervention, M. Ahmed Youra Haye a rappelé les bases à maîtriser pour la mise en place d'une stratégie efficace. Il a illustré son propos par des exemples spécifiquement mauritaniens, en traitant du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), puis de la stratégie antimine de la Mauritanie d'ici à 2015. Suite à cette intervention, Mme Eva Faye a insisté sur la diversité entre les pays en termes d'autorité responsable de l'élaboration de la stratégie et a illustré sa présentation par la mise en lumière de la situation en RDC, au Sénégal et au Tchad. Mme Eva Faye a ensuite développé l'importance d'une approche transversale incluant la lutte antimine dans le champ plus vaste des efforts de développement, ceci représentant un des facteurs de succès.

Durant le moment d'échanges qui a suivi, M. Cornelio Sommaruga a félicité la Mauritanie pour son niveau avancé de coordination. M. Ahmed Youra Haye a complété ce commentaire en précisant que toute stratégie fait intervenir plusieurs départements ministériels. Il faut un organisme pour en assurer la coordination et cet organisme doit être appuyé par des Comités techniques.

M. Papa Omar N'Diaye, directeur du CNAMS, a tenu à faire partager à l'assemblée le fait qu'il n'y a pas de dispositions contraignantes dans la Convention pour la mise en place d'une stratégie. La structure de la stratégie dépend du cadre institutionnel du pays. Si les rôles dévolus aux différents ministères sont très différents, la stratégie risque de rester évasive, à charge alors pour le centre national de développer des outils appropriés.

M. Abdillahi Issa, Point focal désarmement auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République de Djibouti, a désiré savoir si la Commission Nationale du Sénégal était également en charge des armes légères et de petit calibre. M. Papa Omar Ndiaye, directeur du CNAMS, a répondu que la Commission Nationale du Sénégal ne s'occupe que des mines, une autre Commission spécifique ayant la charge des armes légères et de petit calibre.

5 - SESSION 5 : MATERIELS ET TECHNIQUES DE DEMINAGE MECANISE

Objectif : Présenter le concept du déminage mécanique, le matériel que propose la Fondation Digger, de même que les formations qui s'effectuent désormais au CPADD pour permettre aux Etats participants de mieux appréhender cette composante.

Les trois présentations de cette session, entrecoupées de documentaires vidéo, ont été réalisées par M. Patrick Raeber, directeur des opérations/Fondation DIGGER. M. Patrick Raeber a tout d'abord présenté de façon générale les moyens mécaniques de dépollution. La dépollution mécanisée peut utiliser trois types de machines : les machines de déminage proprement dites, les machines de préparation de sol ainsi que les véhicules résistants aux mines. Il a ensuite fait le lien entre ces machines et leur différent usage spécifique lors de séquences techniques, de réduction de zone, du déminage systématique, du Contrôle Qualité ou encore de la Préparation des sols.

Une deuxième présentation a permis de faire partager à l'ensemble de l'assistance les opérations de contrôle qualité mécanisé, réalisées par la Fondation DIGGER au Tchad, dans la région de Wadi doum. Enfin, cette session s'est achevée par la présentation de la collaboration entre le CPADD et la Fondation DIGGER. Depuis l'été 2010, en effet, la Fondation DIGGER a mis à disposition du CPADD une machine D-2 et propose, avec le soutien du CIDH-G, une formation au profit d'opérateurs (en maintenance et pilotage), de même qu'un module de déminage mécanisé adapté en management, stratégie, sécurité et logistique.

6 - SESSION 6 : DÉVELOPPEMENT DES NORMES NATIONALES DE L'ACTION CONTRE LES MINES

Objectif : Informer les participants sur l'élaboration des normes nationales de l'action contre les mines et les soutiens extérieurs possibles dans ce domaine

Le déroulement de cette session a consisté en deux interventions de M. Faiz Paktian, Responsable des normes/CIDHG en début et en fin de session. Ces deux interventions ont été entrecoupées par les retours d'expérience sur l'élaboration de normes nationales au Sénégal et en Guinée Bissau.

Ainsi, la première intervention de M. Faiz Paktian a permis d'exposer le cadre des normes internationales de l'action contre les mines (NILAM), d'en présenter les évolutions récentes, en insistant tout particulièrement sur les évolutions des NILAM en français.

Les évolutions récentes peuvent s'énumérer comme suit :

- Reprise des NILAM sur la remise à disposition des terres ;
- Fusion des NILAM sur l'éducation au risque des mines (de sept en une) ;
- Guide d'application des NILAM (nouvelles procédures de révision et modification) ;
- Neutralisation et destruction de séplosifs (modifications apportées aux qualifications et à l'évaluation de la qualification) ;
- Sécurité sur le chantier (modifications dans les distances de sécurité) ;
- Equipement individuel de protection (modifications apportées aux protections de visage) ;
- Evolutions dans les termes et définitions (ZSD, ZDC, ZDD...)
- Révision générale, afin de prendre en compte la question du genre (modifications dans toutes les NILAM) ;

- Révision générale, afin de prendre en compte la question des armes à sous-munitions (NILAM sur la dépollution et la destruction des stocks) ;
- Révision générale, afin de prendre en compte la remise à disposition des terres (actualisation des termes et des références).

La présentation a également eu comme objectif d'expliquer l'utilité des NILAM et l'intérêt de l'élaboration de Normes Nationales de l'Action contre les Mines (NNLAM) pour les programmes nationaux. Enfin, M. Faiz Paktian a insisté sur l'importance non seulement de la mise en place des normes mais également de leur révision, au mieux tous les ans, au pire tous les trois ans.

Dans le prolongement de cet exposé, M. Papa Omar Ndiaye, directeur du CNAMS du Sénégal, a expliqué que la mise en place de normes s'était imposée du fait du contexte politique sensible du Sénégal et de la nécessité de coordination et de régulation des opérateurs et activités.

Depuis le début de l'année 2008, deux ateliers réunissant des représentants des opérateurs, de l'armée, de la Commission Nationale et du CIDHG, complétés par des séances de travail ainsi qu'un travail étroit avec le CIDHG, ont permis la finalisation et la mise en place des 20 Normes Nationales d'Action Anti Mines du Sénégal (NOSAM). Disponibles en ligne (<http://www.cnams.org/nosam.pdf>; <http://www.gichd.org/operational-assistance-research/standards-quality-management/national-mine-action-standards-nmas/current-nmas/senegal/>), elles couvrent les aspects « déminage » et « éducation au risque des mines ». Du fait de plusieurs difficultés, notamment dans la gestion du risque résiduel, une évaluation est prévue à la fin de la première année d'utilisation.

M. César Gomez Lopez de Carvalho, directeur national du Centre d'Action Anti-Mines de la Guinée Bissau, a ensuite pris la parole pour expliquer le processus d'élaboration des normes nationales. Son exposé visait à présenter les raisons qui ont amené à développer les normes nationales, à décrire leur processus d'élaboration ainsi que leur état actuel, et enfin à en exposer les perspectives. Ces normes se sont imposées du fait de la nécessité de régulariser le partenariat avec les différentes ONG travaillant dans l'action contre les mines en Guinée Bissau, tout en prenant en compte la spécificité de la Guinée Bissau en termes de types de mines et d'engins non explosés, de conditions climatiques, de réalités logistiques et techniques. L'élaboration de ces normes s'est déroulée dans un cadre pluri disciplinaire permettant de regrouper les acteurs nationaux et avec une assistance technique du PNUD. Le processus, d'une durée totale de 5 mois seulement, est désormais en cours de finalisation et 8 normes seront bientôt validées.

M. Faiz Paktian a ensuite rappelé que les NNLAM sont des guides permettant de planifier, gérer et mettre en œuvre les programmes d'action contre les mines de manière sûre et efficace. Établies par large consensus, les NNLAM constituent des documents à caractère évolutif, qui doivent être respectés par tous les acteurs de l'action contre les mines.

Il a ensuite exposé le processus participatif conduisant à l'élaboration des normes, en précisant que toutes les parties prenantes doivent être impliquées afin que les normes, une fois finalisées, remplissent effectivement leur rôle d'amélioration de la sécurité, de la qualité et de la confiance.

Enfin, il a achevé son intervention en mettant en exergue le rôle du CIDHG, dont la vocation n'est pas de se substituer aux États dans la rédaction des normes, mais d'apporter un soutien adapté à chaque pays. Cet appui technique s'inscrit dans le cadre d'un processus d'une durée de 18 mois en moyenne, et se traduit par des visites sur le terrain, par l'organisation d'ateliers et de formations spécifiques, ainsi que par la révision des projets de normes.

7- SESSION 7 : ASSISTANCE AUX VICTIMES

Objectif : Informer les participants sur l'assistance aux victimes en insistant sur ce qui appartient au champ de responsabilité des programmes nationaux.

Pour cette session, différents acteurs institutionnels, associatifs ou gouvernementaux ont présenté l'assistance aux victimes. Bien que cette thématique ne soit pas une prérogative directe et entière des centres nationaux, sa prédominance au sein du plan d'action de Carthagène, de même que le rôle que peuvent y tenir les centres nationaux, en faisait une session incontournable.

Mme Sophie Delfolie a tout d'abord retracé l'évolution de l'assistance aux victimes depuis la CIMAP jusqu'au Plan d'Action de Carthagène, qui permet désormais de définir les victimes de mines comme « *les personnes qui ont subi individuellement ou collectivement un préjudice physique ou psychologique, une perte économique ou une atteinte substantielle à leurs droits fondamentaux en raison des mines* ».

Elle a tenu à rappeler que les efforts d'assistance aux victimes devraient porter sur toutes les personnes atteintes d'un handicap, faisant ainsi le lien entre la CIMAP et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Enfin, Mme Sophie Delfolie a clôturé son discours par le rappel du rôle d'un centre d'action antimines dans l'assistance aux victimes :

- Rôle au niveau individuel et familial ;
- Intervention immédiate et évacuation ;
- Collecte de données et information ;
- Inclusion ;
- Mobilisation des ressources ;
- Sensibilisation.

A la suite de cette présentation, M. Hervé Bernard, responsable du domaine insertion au sein de Handicap International France, a pris la parole. Son exposé avait pour but de développer les cinq points directement liés à la responsabilité des centres nationaux (collecte de données, législation, sensibilisation, coordination, mobilisation). Il a également insisté sur les approches à respecter, les défis, l'importance de la coordination entre tous les acteurs impliqués suivant l'adage « *Ne faites rien à notre égard sans notre participation* ».

Enfin, le représentant du Tchad, M. Assane Ngueadoum, a exposé le processus d'identification et d'accompagnement des victimes de mines et REG au Tchad. Pour cela, il a tout d'abord rappelé le rôle du CND :

- rôle d'identification des victimes et des acteurs impliqués ;
- rôle de coordination entre ces acteurs ;
- rôle de rédaction des rapports à transmettre au niveau international.

La deuxième partie de sa présentation a eu pour but de développer le processus d'identification des victimes de mines. Ce processus passe par une actualisation systématique des bases existantes dans chaque organisation ; une mise à jour et une transmission régulières des informations ; une intégration dans les fiches d'identification des victimes du maximum d'informations possibles sur leur situation et localisation actuelles.

Suite à ces interventions, M. Sudi Alimasi Kimputu, Point focal de la lutte antimines au Ministère de l'Intérieur de RDC, a désiré obtenir davantage d'information sur la mise en place des réseaux communautaires en Mauritanie et au Tchad. M. Alioune Ould Mohamed El Hacen a répondu que le PNDHD finançait des réseaux communautaires, de petites ONG locales pouvant ainsi travailler auprès de personnes éparpillées. M. Assane Ngueadoum a quant à lui signalé que le travail du CND sur cette composante au Tchad se fait en étroite collaboration avec le CICR.

M. Norbert Badet, directeur du CPADD, s'est interrogé sur le point suivant : s'il y a inclusivité et non-discrimination entre victimes, selon l'origine de leur blessure, comment les centres nationaux antimine peuvent-ils répartir les fonds accordés aux victimes ? En réponse, M. Assane Ngueadoum a indiqué que le CND du Tchad a pour rôle d'appuyer les centres de santé en matériel et en équipement : c'est dans ce cadre que se déroulent la coopération et l'attribution des fonds.

Après cette série de questions, deux présentations, de la part du CICR et d'une ONG mauritanienne, ont eu pour but d'élargir le champ des connaissances sur les activités liées à l'assistance aux victimes en Afrique francophone.

M. Abderrahmane Banoune (CICR) a développé l'action du Fonds Spécial du CICR en faveur des Handicapés (FSH) en Afrique. La vocation du FSH est d'améliorer la qualité de services de rééducation physique de structures partenaires, d'assurer l'accès à ces services et de garantir leur fonctionnement sur le long terme. Créé en 1983 et opérationnel depuis 1995, le FSH assiste de nombreuses structures dans le monde (par exemple, 28 centres de rééducation dans 15 pays africains en 2010) qui ont permis à plus de 100 000 personnes handicapées physiques du continent africain de recevoir des services de rééducation physique (environ 48 000 prothèses et 5 200 orthèses), dont environ 27 % de victimes de mines.

Enfin, de façon à évoquer les aspects de la liaison communautaire, M. Ahmed Ould Sedigh, Président du réseau des ONG à Nouadhibou (Mauritanie), et M. Mohamed Salem Ould Ahmed (NEDJA) ont développé les activités de l'ONG NEJDA, organisation regroupant 25 ONGs actives dans la région du Tiris Zemour et qui œuvre principalement à la prise en charge des victimes, à l'indemnisation de leurs familles ainsi qu'à la sensibilisation des nomades sur le danger des mines par des séminaires regroupant l'ensemble des acteurs impliqués.

Cette dernière intervention a été vivement saluée par l'ensemble des participants et tout particulièrement par M. Joël Kaigre, Président de l'ONG HAMAP, qui a tenu à saluer l'investissement de ces petites ONG qui font un travail quotidien exceptionnel et qui sont trop souvent dans l'ombre.

8 - SESSION 8 : REMISE À DISPOSITION DES TERRES

Objectif : Présenter le concept de remise à disposition des terres ainsi que sa mise en application dans les Etats participants.

Cette session a eu lieu sous la direction de M. Papa Omar Ndiaye/CNAMS et de M. Philippe Houliat, consultant pour le CIDHG. Elle s'est divisée en trois temps majeurs : le premier consistait en une présentation de la part de M. Philippe Houliat sur le concept de remise à disposition des terres, le second en un exposé des représentants de la Mauritanie, du Tchad et de la RDC sur la situation de leur pays et enfin, en un travail de groupe.

M. Philippe Houliat a présenté le concept de remise à disposition des terres et les principes qui régissent les enquêtes techniques et non techniques. Ainsi, il a tout d'abord tenu à bien clarifier la définition du terme « remise à disposition des terres » comme décrivant un processus au cours duquel tous les efforts raisonnables sont déployés pour supprimer un soupçon de contamination par les mines/REG, par le biais d'enquêtes non techniques et techniques et/ou de travaux de dépollution. Il a ensuite développé l'ensemble des aspects liés à la nouvelle terminologie en vigueur, ainsi que les principes régissant la remise à disposition des terres, à savoir, tous les efforts raisonnables et l'évaluation fondée sur des preuves. M. Philippe Houliat a enfin développé les principes de l'enquête non technique et de l'enquête technique.

M. Alioune Ould Mohamed El Hacem a développé la politique de remise à disposition des terres en Mauritanie, qui a permis la remise à disposition de 10 millions de m². Cette politique s'effectue sans procédure technique. Après une réunion du Comité du tri par le PNDHD, une analyse est faite des

terres suspectées pouvant être remises à disposition ; des causes de la contamination ; et enfin un recoupement et une confirmation sur le terrain des informations recueillies durant l'étude d'impact avec les communautés affectées sur la base des critères spécifiques définis. Suite à cela, une réunion de remise à disposition des terres aux communautés affectées (ou à l'administration) sur la base de critères définis a lieu, puis une cérémonie de remise des terres et enfin la signature et la remise des documents. En cas d'incident, la responsabilité est communautaire et la terre est reclassée pour faire l'objet d'une étude technique. Après le contrôle qualité, s'il y a un accident, la responsabilité pénale incombe au chef de contrôle qualité ; la victime est prise en charge par le programme d'assistance aux victimes du PNDHD et la terre est reclassée pour étude technique.

La présentation de M. Sudi Alimasi Kimputu portait quant à elle sur la remise à disposition des terres dans le cadre de la RDC. Après avoir rappelé les origines de la pollution, il a indiqué que sur les 900 zones initialement soupçonnées dangereuses, 792 restaient classées ainsi à ce jour. Il a également spécifié que la remise à disposition des terres en RDC est basée sur le concept de GMAS, qui est la méthodologie d'enquête de l'Action contre les mines adaptée au contexte de la RDC.

Enfin, M. Assane Nguéadoum a conclu cette série de présentations en développant la situation du Tchad. Cette présentation a insisté sur l'étude d'impact réalisée de 1999 à 2001, qui révèle que plus de 280 000 personnes vivent sur 417 zones soupçonnées dangereuses. La remise à disposition des terres au Tchad est fondée sur trois méthodes principales : la remise à disposition par moyen non technique ; la remise à disposition par enquête technique ; la remise à disposition par déminage. Le processus de remise à disposition des terres se fonde quant à lui sur cinq principes :

- un processus formel, bien documenté et rédigé, qui définit les modalités des investigations en conformité avec les normes nationales du Tchad et les POP accréditées ;
- des critères objectifs et bien définis pour le déclassement des terres, qui sont utilisées pour agrémenter le processus de planification et de priorité des activités ;
- un fort degré d'implication communautaire et d'acceptation des décisions prises ;
- un processus formel de transfert des responsabilités au moment de la remise à disposition des terres ;
- un mécanisme de supervision continue après le transfert des responsabilités.

La terre est remise à disposition suite à la signature par la communauté du « *Certificat de remise à disposition des terres* ».

Suite à ces présentations, plusieurs échanges ont eu lieu. M. Papa Omar Ndiaye a insisté sur le fait qu'en principe, la remise à disposition des terres signifie un processus technique pour arriver à une conclusion : la zone est libre de mines. Ceci se différencie de l'acte politique de restitution des terres, qui consiste à remettre les terres aux populations. Suite à ce commentaire, M. Papa Omar Ndiaye a souhaité savoir s'il convient de stopper un contrôle technique lors de la découverte d'une mine.

M. Mamadou Mane, Administrateur IMSMA, a désiré ajouter un complément au commentaire de M. Papa Omar Ndiaye. Selon lui, la remise à disposition des terres est un acte entre un opérateur et l'autorité nationale, tandis que la restitution est un acte entre l'autorité nationale et la population.

M. Norbert Badet a quant à lui souhaité émettre un doute concernant le processus même de remise à disposition des terres. Il lui semble en effet que si la responsabilité appartient à la communauté locale en cas d'accident, cela démontre que ceux qui ont instauré ce concept ne sont pas totalement convaincus de son efficacité.

M. Rodolphe Liebeschitz a pris la parole pour répondre à la question concernant le contrôle technique. L'équipe d'enquête technique travaille sur un site considéré comme important pour les activités économiques futures de la communauté. Si au cours d'un contrôle technique il y a découverte d'une mine, le contrôle qualité doit continuer puisque son but est justement de vérifier l'état de la zone.

M. Salim Raad a quant à lui souhaité insister sur le fait qu'il y a 3 éléments importants pour la remise à disposition des terres : le niveau de confiance de la population dans le processus ; la définition

de la responsabilité par rapport aux risques résiduels et enfin, une bonne et efficace documentation du processus suivi.

Des travaux de groupes ont suivi ; sous l'égide de MM. Papa Omar N'Diaye, Alioune Ould Mohamed El Hacem, Sudi Alimasi Kimputu ainsi que Assane Nguéadom, les participants ont réfléchi sur les termes de référence d'une enquête non technique dans un environnement désertique ou aride.

En guise de transition vers la session du lendemain, et pour faire le lien avec la session consacrée à la remise à disposition des terres, M. Badwi El Sakkal, représentant du Liban, a présenté le système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (GIACM) en vigueur au Liban. Après avoir expliqué la structure du GIACM, il a mis en lumière l'effectivité de cet outil pour la réalisation de rapports d'action contre les mines et les avantages constatés en termes de cartographie.

9 - SESSION 9 : GESTION DE L'INFORMATION

Objectif : Présenter les enjeux de la gestion de l'information dans le domaine de l'action contre les mines et les REG, et permettre aux Etats participants de mieux appréhender l'importance de cette composante dans les différents aspects de la conduite d'un programme d'action contre les mines.

Cette session a débuté par l'intervention de Mme Aurora Martinez, chargée d'appui à IMSMA-NG au CIDHG, avec pour objectif d'exposer la gestion de l'information dans l'action contre les mines comme un service transversal devant faire l'objet d'une stratégie. Elle a tout d'abord rappelé que la gestion de l'information n'inclut pas uniquement IMSMA. La gestion de l'information est une activité de soutien et d'appui, qui doit rendre le processus décisionnel, la planification et la surveillance, de même que les aspects liés à la transparence et à la traçabilité, plus simples et transparents. La gestion de l'information rentre tout à fait dans le cadre de la mise en place d'une stratégie, dont les buts sont de soutenir la prise de décision et d'appuyer une exécution efficace et effective des activités. De même, les objectifs stratégiques sont importants car ils peuvent être utilisés :

- comme des références de politique et de gouvernance ;
- ils permettent de dessiner une architecture d'information ; de définir les rôles et les responsabilités et de considérer les outils technologiques adaptés.

La gestion de l'information permet d'élaborer des procédures de collecte, de validation et de stockage des données, d'analyse et enfin de rapportage et de diffusion des données / informations.

Mme Aurora Martinez a ensuite évoqué les défis spécifiques liés à la remise à disposition des terres, ainsi qu'aux armes à sous-munitions. Ainsi, les défis de la gestion de l'information dans le cadre de la remise à disposition des terres sont liés à l'information obtenue de façon progressive et à la nécessité de mettre à jour les bases régulièrement ; dans la confiance et la fiabilité des sources ainsi que dans le degré de complexité de la documentation. En ce qui concerne les armes à sous-munitions, les défis résident dans la localisation des zones polluées, la pollution en surface et en profondeur, ainsi que la rareté des informations sur les zones profondes non dépolluées. Enfin, Mme Aurora Martinez a conclu sa présentation par les avantages d'IMSMA-NG, qui réunit des technologies éprouvées et autorise une grande flexibilité.

Après un bref travail de groupe et la projection d'un documentaire expliquant les fondamentaux de la gestion de l'information, M. Mamadou Mane, conseiller technique IMSMA, a partagé son expertise dans ce domaine en s'appuyant tout particulièrement sur son expérience au Tchad. Il a rappelé que la mise en place d'IMSMA avait des exigences en termes d'infrastructures techniques, de ressources humaines, de configuration technique pour son utilisation, de formation et d'administration et de maintenance du système. De plus, il a insisté sur le fait que l'efficacité de ce

système dépendait de la mise en place d'une procédure précisant dans le détail le rôle de chacun dans la collecte, la vérification, le contrôle de la qualité et la gestion des données.

Enfin, il a développé ses responsabilités au Tchad et ses principales réalisations, qui ont permis de doter ce pays de formulaires d'enquête non technique, de formulaires d'éducation au risque des mines/liaison communautaire, de listes précises des zones soupçonnées dangereuses/ zones suspectées dangereuses/zones dépolluées, et de disposer d'une cartographie précise.

Lors du moment consacré aux échanges, les participants ont souhaité obtenir, de la part de Mme Aurora Martinez, des informations concernant la différence entre IMSMA ancienne génération, présentée par M. Badwi El Sakkal, et IMSMA-NG.

IMSMA NG permet l'enregistrement de tous les types de secteurs à risque, à la différence de l'ancien logiciel Access. L'ancien logiciel impose un flux de travail prédéterminé tandis que le nouveau permet beaucoup plus de flexibilité, que l'on retrouve également dans la réalisation des comptes rendus. Enfin, concernant la validation des données, dans le nouveau système, toutes les mises à jour sont stockées et traçables.

10 - SESSION 10 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Objectifs : En prolongement de la session consacrée à cette thématique l'an dernier, permettre aux Etats d'améliorer leur compréhension des mécanismes et outils permettant l'acquisition de financements au niveau onusien ou au niveau sous-régional.

Cette session a été composée de cinq présentations. Après avoir exposé brièvement la situation du Sénégal, de la Guinée Bissau et de la Mauritanie pour l'année 2009 en termes de mobilisation des ressources, M. Alioune Ould Mohamed El Hacem a fait une synthèse des clés du succès en centrant sa présentation sur les différents aspects liés à la composition d'une requête de financement, et en mentionnant les 14 points permettant d'accroître la crédibilité d'un projet aux yeux des bailleurs.

M. Salim Raad a ensuite pris la parole pour faire un point sur la mobilisation des ressources à travers le système des Nations Unies. S'appuyant sur l'article 6 de la CIMAP, il a tout d'abord rappelé les modalités d'intervention et les modes et sources de financement, avant de développer les appels de fonds coordonnés des Nations Unies (Portfolio et Appel consolidé) ainsi que les mécanismes de financement au sein des Nations Unies (Mécanismes spécifiques à l'UNMAS, fonds central de réponse d'urgence, fonds à bailleurs multiples).

Ces interventions ont laissé la place à différentes questions et remarques, tout particulièrement sur le Portfolio. M. Assane Ngueadom, CND Tchad, a souhaité savoir pourquoi au sein de cet outil, certaines régions étaient de manière flagrante plus favorisées que d'autres. M. Papa Omar Ndiaye a complété cette réflexion en précisant que si cet outil lui avait personnellement permis d'être immédiatement en relation avec tous les opérateurs et organisations œuvrant sur le terrain, il n'avait jamais approuvé le moindre de nier aux 15 programmes représentés à ce séminaire. Enfin, M. César Gomez Lopez de Carvalho a mentionné que cet outil demandait beaucoup de travail mais n'apportait jamais de revenus et qu'il avait donc décidé d'arrêter d'y faire appel.

Ces remarques ont laissé la place à des exposés sur la CEDEAO et l'UA, organisations sous-régionales et facilitateurs potentiels en termes de mobilisation des ressources.

M. Cyriaque A gnekethom, représentant la CEDEAO, a développé la mobilisation des ressources pour la promotion de la Paix et de la sécurité régionales. Cette mobilisation s'inscrit à deux niveaux : le financement des programmes de la communauté sur ressources propres, s'élevant à 80 % du budget global, (financement à partir d'une taxe prélevée sur les transactions commerciales intra-régionales) et le financement de programmes de la communauté sur ressources extérieures (en particulier en provenance de l'Union Européenne), regroupant les 20 % du budget restant.

Il a ensuite rappelé que la CEDEAO ne travaille pas en relation d'assistance avec ses partenaires extérieurs mais en relation de partenariat, sur la base de priorités qu'elle a elle-même définies, partenariats qui s'entretiennent par des plates formes d'échanges et des réunions. Il a insisté sur le fait que la réunion annuelle de coordination de la CEDEAO/Partenaires au Développement, et l'organisation de tables rondes pour le financement des programmes spécifiques dans le domaine des armes légères et de petit calibre (sous lesquelles les mines ont été regroupées), sont précisément les types de réunion au sein desquelles les participants ici présents devraient tenter de prendre part, d'autant plus que l'Union Européenne a signé un contrat qui prévoit le versement de 8 à 9 millions d'euros sur les 5 ans à venir.

Pour sa première participation, M. Youssouf Abdellah Ali, conseiller militaire auprès de l'UA, a développé la position commune de l'UA sur les mines antipersonnel, en se fondant sur la 3^e conférence continentale des experts africains sur les mines antipersonnel, qui s'est tenue à Pretoria du 09 au 11 septembre 2009, intitulée « *L'Afrique : zone exempte de mines antipersonnel, progrès et défis* ». Les positions communes alors adoptées prévoient de :

- Lancer un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent à la Convention d'interdiction des MAP ;
- Exhorter à la tenue de réunions régionales annuelles et de réunions continentales biannuelles pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Position commune africaine ;
- Demander à tous les États membres affectés par les mines d'intensifier les efforts pour identifier et faire rapport sur la localisation et le marquage de toutes les zones minées ;
- Exhorter les États membres concernés à mettre en place des fonds d'appui nationaux en faveur des victimes des mines antipersonnel.

Suite à ces deux interventions, M. Norbert Badet a pris la parole pour étudier la possibilité d'un partenariat entre le CPADD et la CEDEAO. M. Cyriaque A gnekethom a répondu qu'un partenariat pourrait en effet avoir lieu si le CPADD devenait centre d'excellence de la CEDEAO, chargé de mettre en place ce que la CEDEAO n'est pas en mesure de faire elle-même.

M. Sudi Alimasi Kimputu a également souhaité avoir des précisions sur la notion d'assistance et/ou de partenariat, car il est spécifiquement stipulé dans les conventions internationales que les États doivent s'assister. M. Cyriaque A gnekethom a répondu que la convention parle à la fois de coopération et d'assistance.

Enfin, Mme Eva Faye a clos cette session par une présentation sur le cadre de la mobilisation des ressources dans le domaine spécifique de l'Afrique francophone. Après avoir rappelé la nécessité d'une bonne connaissance de l'ensemble des acteurs opérationnels et institutionnels, elle a spécifié l'importance de l'intégration de la problématique des mines dans les stratégies nationales et dans les documents-cadres de programmation de l'aide humanitaire et du développement.

Elle a en fin terminé sa présentation des facteurs de succès au travers de l'exemple de trois pays, le Tchad, le Sénégal et la RDC.

Ainsi, au Tchad, c'est une approche multisectorielle qui a prévalu. La stratégie d'action contre les mines a été intégrée à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté de 2003. La mobilisation des ressources a été réalisée sur des thématiques connexes, telles que l'appui au retour des réfugiés et

déplacés à travers le Programme d'accompagnement à la stabilisation à l'Est du Tchad (UE), pour les opérations d'enquête, de déminage et d'ERM. Les modes et sources de financement externe (2008/2009) ont été diversifiés. Le programme national a ainsi bénéficié de contributions bilatérales et multilatérales gérées selon les projets par les différents acteurs : le Programme d'appui du PNUD, le Centre National de Déminage, les ONG partenaires

En ce qui concerne le Sénégal, l'interaction effective entre cadre interministériel et opérationnel a été soulignée. Elle s'est concrétisée par une impulsion en faveur d'une mobilisation des ministères et des acteurs nationaux du développement, soutenue par la mise en place d'ateliers conjoints entre le Centre National d'Action Antimine du Sénégal et la Commission Nationale pour la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. La définition de priorités par les deux entités a été appuyée par une concertation avec les acteurs locaux.

Enfin, concernant la RDC, l'approche développée combine humanitaire, stabilisation, appui à la relance économique et capacités nationales. La démarche est axée sur l'identification et la mobilisation des acteurs pour chacun des thèmes et secteurs prioritaires, et intègre les priorités liées à la consolidation du cadre institutionnel national.

CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS

1 – CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE

La clôture du séminaire a été présidée par M. Aliouneould Mohamed El Hacem. Au cours de son allocution, il a chaleureusement remercié le CIDHG pour son investissement ainsi que les participants qui ont durant quatre jours contribué à faire de cette rencontre un véritable succès.

M. Jean-Luc Delon a remercié les différents intervenants pour la qualité des présentations qui ont permis de couvrir les différents piliers de la lutte antimines, ainsi que les participants dont les interventions avaient véritablement eu pour but de quitter le domaine des généralités.

Il a également tenu à saluer la patience de chacun face aux nombreux petits dysfonctionnements dans le domaine logistique. Il a clôturé son intervention en rappelant que ce séminaire avait pour but de donner la parole aux responsables nationaux présents, aux experts africains, aux ONG expatriées. Il était ainsi à l'image d'une « Auberge espagnole », dont chacun repart avec une partie de ce que tous les autres ont apporté.

M. Norbert Badet, représentant les participants, a tenu à mettre en avant la franche coopération et l'esprit de partage qui avaient prévalu au cours de ces quatre journées, soulignant qu'ils pouvaient tous faire de grands progrès dans leurs programmes nationaux grâce aux présentations et témoignages qu'ils avaient reçus. Enfin, il a tenu à remercier tout particulièrement M. Cornélio Sommaruga et les membres du programme francophone du CIDHG qui ont organisé le séminaire, de même que la Mauritanie en la personne de M. Aliouneould Mohamed El Hacem et M. Ahmedou Bambaould Baye Wali, Modérateur du séminaire, pour leurs investissements respectifs.

Enfin, M. Ahmedou Bambaould Baye Wali, Modérateur, a tenu à féliciter l'ensemble des organisateurs pour les sessions qu'ils avaient mises en place et s'est excusé au nom de son pays pour les problèmes logistiques subis.

À l'issue de cette session informelle, une session formelle a pris place, en présence de la télévision locale et du Directeur Territorial du Ministère de la Décentralisation, qui a permis de clôturer officiellement le séminaire.

2 – RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après sont fondées sur la synthèse des questionnaires d'évaluation de chaque session proposés aux participants durant les quatre jours de séminaire, ainsi que sur les informations collectées lors de la séance d'évaluation globale qui s'est tenue au terme de la dernière séance de travail. (Annexe 4 : Synthèse des évaluations)

Préparation du séminaire :

- La majorité des participants estime avoir été suffisamment impliquée dans la préparation du séminaire et demande à ce que la méthodologie appliquée soit reconduite lors de la prochaine rencontre de ce type ;

Organisation et déroulement du séminaire :

- L'organisation générale (accueil, hébergement, alimentation, conditions de travail) n'a pas comblé l'ensemble des attentes des participants. Les nombreux soucis logistiques liés à l'hôtel ont été jugés sévèrement.
- L'intérêt des sessions et la qualité des interventions ont été unanimement relevés, rendant ce séminaire intéressant mais particulièrement dense et laissant peu de place pour les échanges.

Suivi des travaux du séminaire :

La majorité des participants souhaite que les sujets ci-après fassent l'objet d'un suivi post-séminaire :

- Assistance pour l'élaboration des normes nationales de l'action contre les mines ;
- Assistance pour l'élaboration de projets de remise à disposition des terres.

Commentaires et Suggestions :

La grande majorité des participants a éprouvé un grand intérêt à prendre part aux travaux du séminaire et souhaite :

- Reconduire annuellement le séminaire en s'appuyant sur un pays d'accueil différent et, pour la prochaine édition, ne faisant pas partie de l'Afrique de l'Ouest ;
- Renforcer les contacts entre les Etats francophones en profitant des rencontres internationales et échanger dans le cadre du suivi des travaux du séminaire ;
- Développer des échanges de personnel entre les différents programmes d'action contre les mines, dans un but d'acquisition d'expérience ;
- Faire participer davantage encore les principaux bailleurs de fonds internationaux et les organisations régionales aux travaux des prochains séminaires ;
- Proposer quelques thèmes à aborder lors du prochain séminaire annuel :
 1. Suivi et évaluation de l'action contre les mines ;
 2. Remise à disposition des terres.

ANNEXE 1 : PROGRAMME DU SÉMINAIRE

LUNDI, 27 SEPTEMBRE 2010		
11h00	Départ du bus de l'hôtel vers le Palais des Congrès	
Session 0	Ouverture du séminaire Lieu : Palais des congrès	
11h30-12h00	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Allocution de M. Jean-Luc Delon, CIDHG • Allocution de M. Cornelio Sommaruga, Président honoraire du CIDHG • Allocution de M. Mohamed oud Boilil, Ministre de l'intérieur et de la Décentralisation
12h00-14h00	<i>Cocktail</i>	13h30-14h00 : <i>Point de presse</i>
14h00-14h25	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants par le Colonel Ahmed Bamba Ould Baye Wali, Modérateur • Tour de table de présentation de l'ensemble des participants
Session 1	Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et les REG	
14h25-15h30	<u>Contenu</u> :	Communication des organisations <ul style="list-style-type: none"> • CIDHG / CNDH/ CPADD
	<u>Intervenants</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Luc Delon, CIDHG • M. Jean-Marc Ballésio, CNDH • M. Norbert Badet, et M. Patrice HUBERT, CPADD Bénin
15h30-15h45	<i>Pause</i>	
15h45-16h50	<u>Contenu</u> :	Communication des Etats <ul style="list-style-type: none"> • Mauritanie / Algérie / Niger / Burundi/ Tchad
	<u>Intervenants</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alioune oud Mohamed El Hacem, PNDHD Mauritanie • M. Ahcène Gherabi, Min. Défense Nationale, Algérie • M. Younoussa Abdoulaye, CNCCAI Niger • M. Baregensabe Béde, DAHMI Burundi • M. Brahim djibrine Brahim, CND Tchad
Session 2	Opérateurs internationaux dans l'exécution des opérations de déminage humanitaire : défis et succès	
16h55-18h30	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Modes de fonctionnement de différents opérateurs, difficultés rencontrées sur le terrain et solutions trouvées
	<u>Personne Ressource</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alioune oud Mohamed El Hacem , PNDHD Mauritanie
	<u>Intervenants</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • M. Jacques Delemarle, MAG Burundi • M. Aksel Steen Nilsen, NPA • M. Philippe Houliat, HI • M. Rodolphe Liebeschitz, PNUD Tchad • M. Salim Raad, UNMACC RDC
18h30	Retour du bus vers l'hôtel Atlantic Ezza	

MARDI, 28 SEPTEMBRE 2010		
08h15	Accueil	Lieu : Hotel Atlantic Ezza
Session 3	Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et restes explosifs de guerre (dont sous munitions)	
08h25-10h30	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> Le désarmement humanitaire La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel Les enjeux de la Convention sur les armes à sous-munitions Témoignages de la France et du Liban
	<u>Intervenants</u> :	<ul style="list-style-type: none"> M. Cornelio Sommaruga, Président honoraire du CIDHG Mme Sophie Delfolie, ISU M. Boubine Toure, ICBL M. Alain Girma, CNEMA France M. Badwi El Sakkal, CLLAM Liban
10h30-10h45	Pause	
Session 4	Stratégie nationale et planification	
10h45-12h30	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des concepts de stratégie nationale et de planification ainsi que des étapes à réaliser pour leur élaboration et cas concrets en Afrique francophone
	<u>Personne ressource</u> :	<ul style="list-style-type: none"> M. Alioune ould Mohamed El Hacem, PNDHD Mauritanie
	<u>Intervenants</u> :	<ul style="list-style-type: none"> M. Ahmed Youra Haye, Consultant Mauritanie Mme Eva Faye, Consultant CIDHG
12h30-14h00	Déjeuner	Session 5 : Matériels et techniques de déminage mécanisé <ul style="list-style-type: none"> M. Patrick Raeber, Fondation DIGGER
Session 6	Normes Nationales et Internationales	
14h00-17h00	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des évolutions des normes nationales et internationales de l'action contre les mines pour les pays francophones 15h15 / 15h30 : Pause Travail en groupe La mise en œuvre des normes nationales au Sénégal et en Guinée Bissau Présentation du concept des normes nationales et internationales
	<u>Intervenants</u> :	<ul style="list-style-type: none"> M. Faiz Paktian, CIDHG ; Traduction M. Jean-Luc Delon, CIDHG M. Papa Omar N'Diaye, CNAMS Sénégal M. César Gomez Lopez de Carvalho, CAAMI Guinée Bissau

MERCREDI, 29 SEPTEMBRE 2010		
08h45	<i>Accueil</i>	
Session 7	Assistance aux victimes	
09h00 -10h45	<u>Contenu :</u>	<ul style="list-style-type: none"> L'assistance aux victimes dans le cadre du plan d'action de Carthagène HI : Recommandations pour la mise en place des plans d'action nationaux d'assistance aux victimes, rôle des centres nationaux L'identification et l'accompagnement des victimes de mines et restes explosifs de guerre au Tchad Présentation du Fond Spécial pour les Handicapés et action en Afrique La sensibilisation à l'assistance aux victimes en Mauritanie
	<u>Intervenants :</u>	<ul style="list-style-type: none"> Mme Sophie Delfolie, ISU M. Hervé Bernard, HI M. Assanne Ngueadoum, CND Tchad M. Abderrahmane Banoune, CICR M. Mohamed Salemould Ahmed, ONG NEJDA, Mauritanie
10h45-11h00	<i>Pause</i>	
Session 8	Remise à disposition des terres	
11h00-12h45	<u>Contenu :</u>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du concept de remise à disposition des terres Retours d'expérience de la Mauritanie, du Tchad et de la RDC
	<u>Personnes ressources:</u>	<ul style="list-style-type: none"> M. Philippe Houliat, Consultant CIDHG et M. Papa Omar N'Diaye, CNAMS Sénégal
	<u>Intervenants :</u>	<ul style="list-style-type: none"> M. Aliouneould Mohamed El Hacem, PNDHD Mauritanie M. Assane Ngueadoum, CND Tchad M. Sudi Alimasi Kimputu, Point focal RDC
12h45-14h30	<i>Déjeuner</i>	
14h30 -16h30	<u>Contenu :</u>	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de groupe et restitution
	<u>Personnes ressources:</u>	<ul style="list-style-type: none"> M. Philippe Houliat, Consultant CIDHG et M. Papa Omar N'Diaye, CNAMS Sénégal
	<u>Intervenants :</u>	<ul style="list-style-type: none"> M. Philippe Houliat et M. Papa Omar N'Diaye, CNAMS Sénégal M. Aliouneould Mohamed El Hacem, PNDHD Mauritanie M. Assane Ngueadoum, CND Tchad M. Sudi Alimasi Kimputu, Point focal RDC
16h30-16h45	<i>Pause</i>	
16h45-17h00	La gestion de l'information au Liban <ul style="list-style-type: none"> M. Badwi El Sakkal, CLLAM Liban 	
Soirée	Repas traditionnel mauritanien	

JEUDI, 30 SEPTEMBRE 2010		
08h15	Accueil	
Session 9	Gestion de l'information	
08h30-10h30	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la gestion de l'information. • Retour d'expérience en Afrique francophone • Le développement des procédures pour la mise en place des stratégies • Synthèse
	<u>Personne ressource</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Aurora Martinez, CIDHG
	<u>Intervenant</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • M. Mamadou Mane, Consultant indépendant
10h30-10h45	<i>Pause</i>	
Session 10	Mobilisation des ressources	
10h45-13h00	<u>Contenu</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de la mobilisation des ressources, sensibilisation des bailleurs • Retour d'expérience sur l'Afrique francophone
	<u>Personne ressource</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alioune ould Mohamed El Hacem, PNDHD Mauritanie
	<u>Intervenants</u> :	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Eva Faye, Consultant CIDHG • M. Salim Raad, UNMACC RDC • M. Cyriaque Agnekethom, CEDEAO • M. Youssouf Abdellah Ali, UA
13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>	
14h30- 15h30	Clôture du séminaire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu des évaluations, Estelle Aebersold, CIDHG • Bilan du séminaire par M. Norbert Badet, CPADD • Bilan du séminaire, M. Jean-Luc Delon, CIDHG • Clôture du séminaire, M. Alioune ould Mohamed El Hacem, PNDHD, Mauritanie 	

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

Organisateurs :

Organisation/ Pays		Prénom	NOM	Titre	Coordonnées
CIDHG	Gal.	Jean Luc	DELON	Directeur du programme francophone	Tel: +41 22 906 83 43 j.delon@gichd.org
	Mlle	Estelle	AEBERSOLD	Chargée de projet, programme francophone	Tel: +41 22 906 83 45 e.aebersold@gichd.org
	M.	Sébastien	COQUOZ	Chargé de projet, programme francophone	Tel : +41 22 906 16 76 s.coquoz@gichd.org
Mauritanie	Col.	Ahmedou Bamba	OULD BAYE WALI	Modérateur	Port: +222 652 00 71
	LTC.	Alioune	OULD MOHAMED EL HACEN	PNDHD / Coordinateur	Tel: +222 525 27 14 Port: +222 633 24 62 ouldmennane@yahoo.fr

Participants / Pays & Organisations :

Pays		Prénom	NOM	Titre	Coordonnées
Algérie	Col.	Ahcène	GHERABI	Ministère de la Défense Nationale Directeur national du projet "Mines"	Tel: + 213 21 72 51 05 Port: + 213 661 68 19 68 Fax: + 213 21 72 05 01
Bénin	M.	Norbert	BADET	CPADD / Directeur	Tel: + 229 21 34 15 57 Port: + 229 97 98 92 71 norbert.badet@cpadd.org norbertbadet@yahoo.fr
	M.	Patrice	HUBERT	CPADD / Directeur des études	Tel: +229 21 34 17 36 Port: +229 90 08 45 15 patrice.hubert@cpadd.org patricehubert@live.fr
Burundi	M.	Bède	BAREGENSABE	Ministère de la sécurité publique DAHMI / Chef des opérations	Tel: + 257 22 27 42 39 Port: +257 78 76 30 11 badenbd@yahoo.fr
Cote d'Ivoire	M.	Patrick-Alexandre	M'BAHIA	Ministère de la Défense Point focal sur les MAP	Tel: +225 22 41 67 49 Port: +225 07 08 70 30 pmbahiafr@yahoo.fr

Djibouti	M.	Issa	ABDILLAHI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Sous-Directeur / Point-Focal Désarmement (Armes Conventionnelles)	Tel : + 253 35 33 42 Port : + 253 82 30 10 is66majesty@hotmail.com
France	M.	Jean	BETSCH	Chef de la mission de coopération de sécurité et de défense Ambassade de France Nouakchott MINAEE	Tel: +222 529 95 15 Port: +222 648 03 49 jean.betsch@diplomatie.gouv.fr
	Amb.	Alain	GIRMA	Secrétaire général de la Commission nationale pour l'élimination des mines anti-personnel (CNEMA)	Tel: +33 1 43 17 61 71 Fax: +33 1 43 17 61 66 alain.girma@diplomatie.gouv.fr
Guinée-Bissau	M.	Cesar Luis	GOMES LOPES DE CARVALHO	Secrétariat d'Etat des anciens combattants CAAMI / Directeur National	Tel : +245 320 54 74 Port : +245 667 83 24 celugolocar68@yahoo.com.br
Liban	Col.	Badwi	EL SAKKAL	Centre Libanais de Lutte Antimines (CLLAM/LMAC)	Tel : +961 545 69 30 Port: +961 326 77 49 badwielsakkal@windowslive.com assistant@lebmacc.org
Mali	M.	Faguimba	IBRAHIMA KANSAYE	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants Officier d'Etat Major à la Direction du Génie Militaire	Tel: + 223 20 22 57 95 Port : + 223 66 36 60 49 fakansaye@yahoo.fr
Maroc	Col.	Abdellah	BOUTALEB	Ministère de la Défense	Tel: +212 661 15 17 62
Mauritanie	M.	Khadijetou	MINT TOULBA	PNDHD / Chef Service Assistance aux Victimes	Tel: +222 525 27 14 Port: +222 243 24 48 khadije42009@hotmail.fr
	M.	Mohamed Boubacar	SARR	PNDHD / Chef Service Administratif et Financier	Tel: +222 525 27 14 Port: +222 715 16 82 sarisco20@yahoo.fr
	M.	Moustapha	OULD CHEIKHNA	PNDHD / Chef des Opérations de Déminage	Tel: +222 525 27 14 Port: +222 621 54 70 mouldcheikhna@yahoo.fr
	Mme	Ibtissam	SIDATT	PNDHD / Responsable Bibliomines	Port: +222 632 90 16 ibtissamsidatt@yahoo.fr
	M.	Sidibé	SAMBA	Génie militaire / MDN (Ministère de la Défense Nationale) Directeur adjoint technique Génie militaire	Tel: +222 245 25 50 Tel 2: +222 645 25 80 sambasidibe63@yahoo.fr

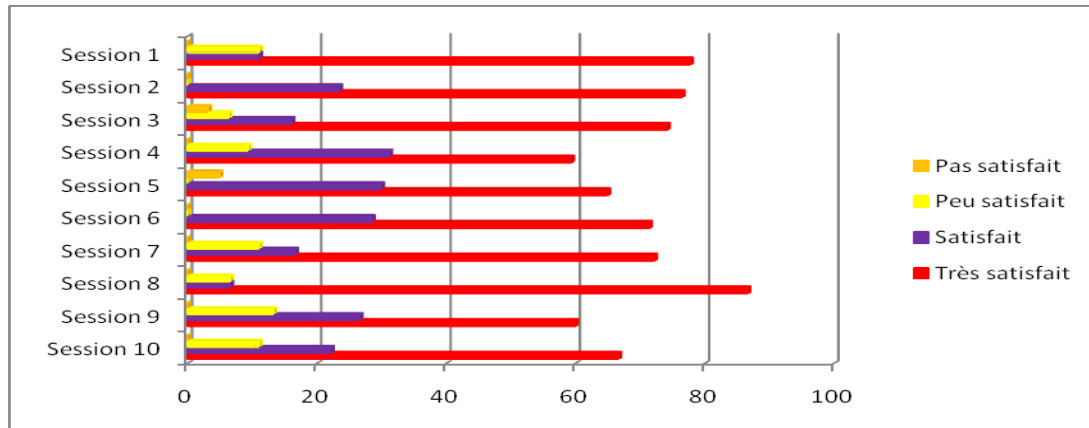
	M.	Ly Ahmed	TIDJIANE	Ministère des Affaires Economiques et Développement Coordinateur de USGAF	Port: +222 690 61 32 latidjane@yahoo.fr
	M.	Zeidane	OULD CHEICKH	Centre National d'Orthopédie et de Réhabilitation Fonctionnelle CNORF Attaché de direction	Tel: +222 525 21 96 Port: +222 204 61 53 zeidane3000@yahoo.ca
	M.	Ahmed	OULD SEDIGH	Réseau des ONG à Nouadhibou Président	Tel: +222 221 16 41 ongespoire2000@yahoo.fr
	M.	Mohamed	SALEM OULD AHMED	Réseau Nejde pour la lutte contre les mines antipersonnel au Tiris Zemmour Président	Tel: +222 544 63 17 Port: +222 643 70 75 Port 2: +222 613 53 08 Port 3: +222 210 08 63 ms.ahmed@snim.com mshahmed@yahoo.fr
	M.	Houssein	OULD NEVA	PNDHD	
	M.	Abdawa	OULD ABDEL VETAH	PNDHD	
	M.	Sidi	OULD HAJ ELY	PNDHD	
	M.	Moussa	OULD BARANY	Direction Génie militaire	
Niger	M.	Younoussa	ABDOULAYE	Président CNCCAI Président CSR	Tel: + 227 20 72 29 64 Port : + 227 96 42 40 64 tafarqui@yahoo.fr
RDC	M.	Sudi	ALIMASI KIMPUTU	Ministère de l'Intérieur Coordonnateur National Point focal LAM	Tel: +243 99 838 14 37 Port: +243 81 81 38 963 sudikimputu@yahoo.fr
	Mme	Diane	LUMENGO LEMBA	Ministère de l'Intérieur Chef de cellule adjoint/genre et lutte antimine Point focal LAM	Tel: +243 99 838 14 37 Port: +243 81 81 38 963 sudikimputu@yahoo.fr
République du Congo	Col.	Lucien	NKOUA	Chargé de la formation et des procédures techniques au Comité National de la Lutte Antimine - Forces Armées Congolaises	Port: +2425281576 Port 2: +242 9352166 nkoua_lucien@yahoo.fr
Sénégal	Amb.	Papa Omar	N'DIAYE	CNAMS / Directeur	Tel: +221 33 991 69 38 Port: +221 77 529 79 00 directeur@cnams.org
	M.	Seyni	DIOP	CNAMS / Chef de division ERM et AV	Tel: +221 33 991 69 38 Port: +221 77 656 86 06 diopseni@yahoo.fr
Suisse	M.	Abdallah	WALED	Consul de Suisse en Mauritanie	Tel: +222 524 28 66 Port: +222 674 14 14 awaled@amami.mr

Tchad	M.	Brahim	DJIBRINE BRAHIM	CND / Coordinateur adjoint	Tel: +235 22 52 47 04 Port: +235 99 84 73 73 Port 2 : + 235 66 29 96 86 brahimdjib@yahoo.fr
	M.	Assane	NGUEADOUM	CND / Conseiller technique	Tel: +235 22 52 47 06 Tel 2 : + 235 22 30 19 00 Port: +235 66 28 99 04 Port 2 : + 235 99 95 93 10 angueadoum@yahoo.fr
Organisation		Prénom	NOM	Titre	Coordonnées
CEDEAO	M.	Cyriaque	AGNEKETHOM	Chef de la Divison Armes Légères Commission de la CEDEAO	Port: +234 802 67 44 449 cyragnek67@yahoo.fr
CICR	M.	Igor	RAMAZZOTTI	Conseiller pour les programmes relatifs à la contamination par les armes	Port: +254 722 518 142 nai_wec@icrc.org
	M.	Abderrahmane	BANOUNE	Fonds Spécial pour les Handicapés	abanoune@icrc.org
	M.	Raffaello	MUELLER	Chef de la mission du CICR à Nouakchott	Tel: +222 524 47 38 Port: +222 629 01 51 ramueller@icrc.org
CIDHG	Mme	Sophie	DELFOLIE	Spécialiste de la mise en œuvre du traité	Tel : + 41 22 906 16 38 s.delfolie@gichd.org
	Mme	Aurora	MARTINEZ	Chargée de soutien IMSMA NG	Tel : +41 22 906 16 55 a.martinez@gichd.org
	M.	Faiz	PAKTIAN	Responsable des normes	Tel: +41 22 906 16 87 f.paktian@gichd.org
	M.	Pascal	RAPILLARD	Conseiller politique du directeur	Tel: +41 22 906 16 91 p.rapillard@gichd.org
	M.	Cornelio	SOMMARUGA	Président Honoraire du Conseil de Fondation	Tel : +41 22 347 45 52 Port : +41 79 238 84 25 cornelio.sommaruga@bluewin.ch
CIDHG (consultant)	Mme	Eva	FAYE	Experte en appui institutionnel	Tel : +33 6 66 41 24 88 faye.eva@gmail.com
	M.	Philippe	HOULIAT	Expert en remise à disposition des terres	Port: +33 6 22 69 30 51 houliat@pt.lu
CNDH	M.	Jean Marc	BALLESIO	Expert munitions / ERM	Tel: +33 2 41 80 07 39 Port: +33 6 27 74 02 78 jballesio@hotmail.com
DIGGER	M.	Patrick	RAEBER	Directeur des opérations	Tel: +41 79 681 75 07 Fax: +41 32 481 27 74

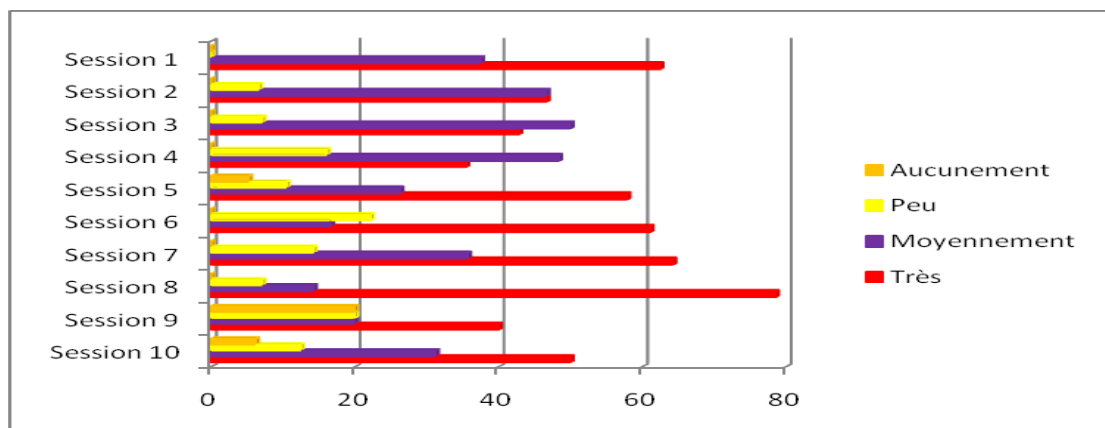
					praeber@digger.ch
FRANCOMINES	M.	Manuel	GONZAL	Modérateur et créateur du site francomines	Tel: +221 33 991 74 29 Port: +33 64 51 928 31 Port 2: +221 77 527 32 60 franco.mines@gmail.com
HAMAP	M.	Joël	KAIGRE	Président	Tel: +33 14 37 544 68 Port: +33 66 34 628 51 president@hamap.org
	Gal	Raymond	LARGEAUD	Général (2S) de Gendarmerie	Port: +33 67 35 945 39 ramon947@gmail.com
HI	M.	Hervé	BERNARD	Direction des Ressources et Techniques Responsable du Domaine INSERTION "Vivre ensemble avec nos différences"	Tel: +33 4 78 69 69 34 Tel: +33 4 78 69 79 91 Fax: +33 4 78 69 79 90 hbernard@handicap-international.org
ICBL	M.	Boubine	TOURE	Représentant	Tel: +221 338 42 93 31 Port: +221 775 63 76 48 boubine@refer.sn
MAG	M.	Jacques	DELEMARLE	Responsable des opérations techniques MAG Burundi	Mobile +257 79 48 00 30 Phone +257 22 25 93 82 jacques.delemarle@magburundi.org
NPA	Mme	Vanessa	FINSON	Conseillère, Département Action contre les Mines	Port: +47 47 70 53 39 vanessaf@npaid.org
	M.	Aksel	STEEN NILSEN	Conseiller, Département Action contre les Mines	Port: +33 6 24 36 49 15 akst@npaid.org
PNUD	M.	Rodolphe	LIEBESCHITZ	PNUD Tchad / Conseiller technique principal	Port: +235 63 05 62 18 liebeschitz.rod@gmail.com
UA	M.	Youssef	ABDALLAH ALI	Conseiller militaire	Tel: +225 22 52 75 60 Port: +225 08 89 99 01 cptyouali@hotmail.com
UE	M.	Bouasvan	BOUASY	Chargé de programmes de coopération à la Délégation de l'Union Européenne en Mauritanie	Tel: +222 525 27 24 Port: +222 401 76 06 bouasvan.bouasy@ec.europa.eu
UNMAS	M.	Salim	RAAD	Directeur adjoint UNMACC (RDC)	Tel: +243 81 890 69 07 Port: +243 990 13 65 68 sraad@macc-drc.org
Consultant	M.	Mamadou	MANE	Conseiller technique IMSMA	Tel: +221 77 572 25 07 imsma.td@gmail.com

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

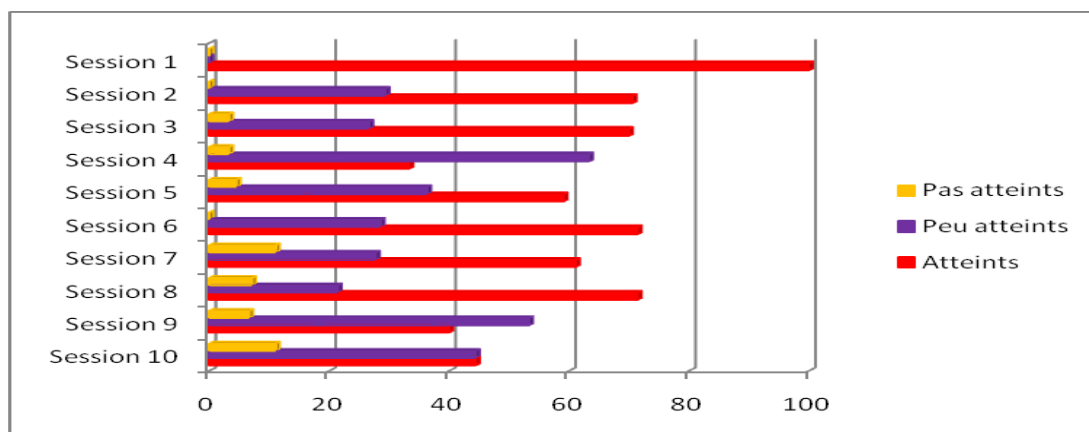
1.1 Indice de satisfaction par session



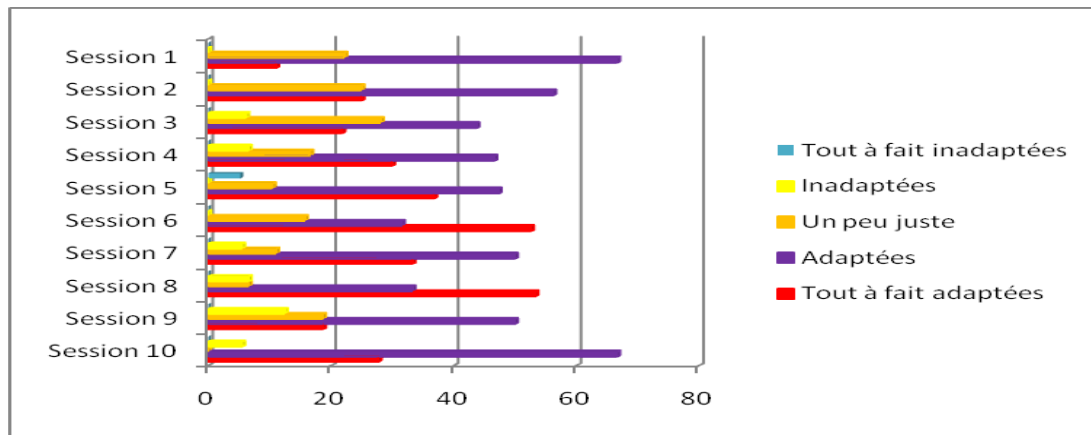
1.2 Pertinence de chaque session



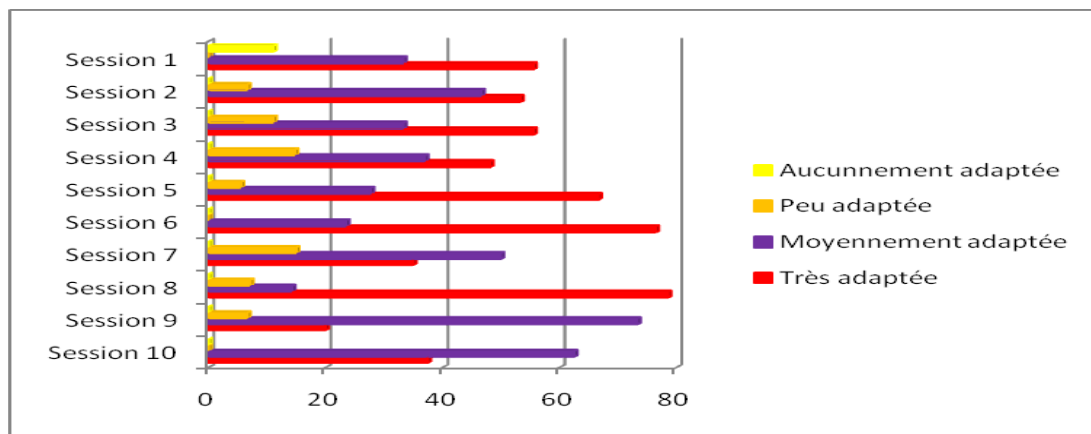
1.3 Atteinte des objectifs pour chaque session



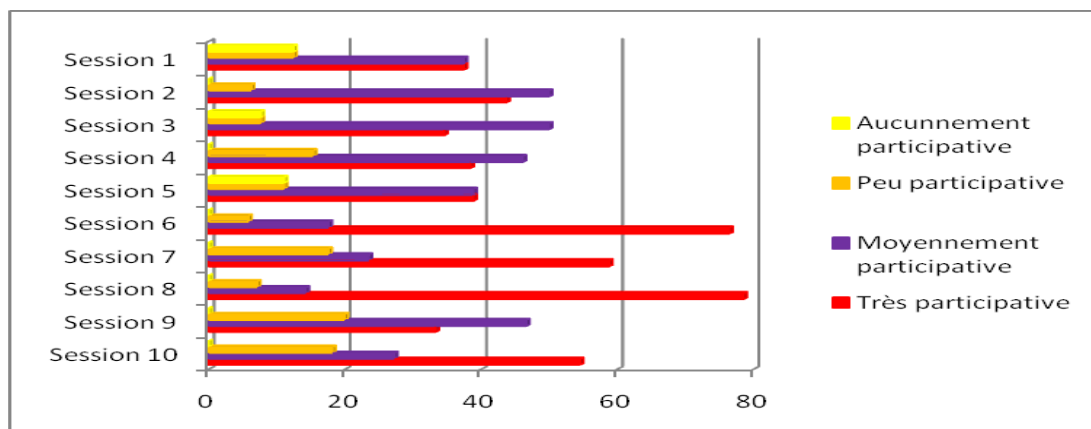
1.4 Déroulement des travaux – Présentations



1.5 Déroulement des sessions – Méthodologie



1.6 Niveau d'appropriation des sessions



ANNEXE 4 : SOMMAIRE DE LA DOCUMENTATION REPRODUITE SUR LE CD

(documents fournis au format PDF)

I – Documentation générale

Discours d’ouverture
Rapport du séminaire
Liste des participants
Programme du séminaire

II - Documentation par session

Session 1 : Synthèse d’informations sur l’action contre les mines et les restes explosifs de guerre- Communications des organisations et des Etats

- Présentations
 - CIDHG_M. Jean Luc Delon
 - CNDH_M. Jean Marc Ballésio
 - CPADD_M. Norbert Badet
 - Francomines_M. Manuel Gonzal
 - Mauritanie_M. Alioune ould Mohamed El Hacem
 - Algérie_M. Ahcène Gherabi
 - Niger_M. Younoussa Abdoulaye
 - Burundi_M. Bede Baregensabe

- Documentation :
 - Synthèses d’informations par pays :*
 - Bénin
 - Burundi
 - Côte d’Ivoire
 - Djibouti
 - Guinée Bissau
 - Liban
 - Mali
 - Maroc
 - Mauritanie
 - Niger
 - RDC
 - Sénégal
 - Tchad

 - Informations complémentaires*
 - CPADD
 - Algérie
 - Maroc

Session 2 : Opérateurs internationaux dans l'exécution des opérations de déminage : défis et succès

- Présentations :
 - MAG_M. Jacques Delemarle
 - NPA_M. Aksel Steen Nilsen
 - HI_M. Philippe Houliat
 - IV_PNUD Tchad_M. rodolphe Liebeschitz
 - V_UNMACC_M. Salim Raad

Session 3 : Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et REG (dont sous munitions)

- Présentations :
 - Le désarmement humanitaire_M. Cornélio Sommaruga
 - ISU_Mme Sophie Delfolie
 - ICBL_M. Boubine Toure
 - CNEMA_M. Alain Girma
 - Liban_M. Badwi El Sakkal
- Documentation
 - Guide sur les armes à sous-munitions

Session 4 : Stratégie nationale et planification

- Présentations :
 - Mauritanie_M. Ahmed Youra Haye
 - CIDHG_Mme Eva Faye

Session 5 : Matériels et techniques de déminage mécanisées

- Présentations :
 - DIGGER_M. Patrick Raeber-Introduction au déminage mécanisé
 - DIGGER_M. Patrick Raeber-Wadi Doum
 - DIGGER_M. Patrick Raeber-collaboration DIGGER-CPADD

Session 6 : Normes nationales et internationales

- Présentations :
 - CIDHG_M. Faiz Paktian
 - CNAMS_M. Papa Omar Ndiaye
 - CAAMI_M. César Gomez lopez de Carvalho
- Documentation :
 - NILAM : dernière version en français

Session 7 : Assistance aux victimes

- Présentations :
 - ISU_Mme Sophie Delfolie
 - HI_M. Hervé Bernard
 - Tchad_M. Assane Ngueadoum
 - CICR_M. Abderrahmane Banoune
 - Nejda_M. Mohamed Salem ould Ahmed
- Documentation :
 - HI : recommandations pour la mise en œuvre des plans nationaux d'assistance aux victimes

Session 8 : Remise à disposition des terres

- Présentations :
 - CIDHG_M. Philippe Houliat
 - Mauritanie_M. Alioune ould Mohamed El Hacem
 - RDC_M. Sudi Alimasi Kimputu
 - Tchad_M. Assane Ngueadoum

Session 9 : Gestion de l'information

- Présentations :
 - Liban_M. Badwi El Sakkal
 - CIDHG_Mme Aurora Martinez
 - IMSMA_M. Mamadou Mane

Session 10 : Mobilisation des ressources

- Présentations :
 - Mauritanie_M. Alioune ould Mohamed El Hacem
 - UNMAS_M. Salim Raad
 - CEDEAO_M. Cyriaque Agnekethom
 - UA_M. Youssef Abdallah Ali
 - CIDHG_Mme Eva Faye

III- Sélection de photographies

Pour toutes informations complémentaires sur le séminaire, merci de contacter :

M. Jean-Luc Delon, Responsable du Programme francophone au CIDHG,
Tel. : +41 22 906 83 43 / Email : j.delon@gichd.org